

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2011-10 du 19 janvier 2011 portant délégation de pouvoirs du président-directeur
général au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP)**

NOR : DEVT1104147S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,

Vu la délibération du conseil administratif de la RATP du 25 octobre 2010 autorisant la « cession par la RATP à Logis-Transports d'un volume sur un terrain sis à Vitry-sur-Seine, département du Val-de-Marne, 9, route de Fontainebleau »,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, au directeur du département des espaces et du patrimoine, à l'effet d'exercer les pouvoirs suivants :

Accomplir toute démarche ainsi que régulariser tout acte, avant contrat ou protocole, nécessaires à la cession, à Logis-Transports, en totalité ou partie du volume n° 1 du projet d'état, descriptif de division en volumes établi par le géomètre Legrand, sous le n° 36379, sur un terrain sis à Vitry-sur-Seine, département du Val-de-Marne, 9, route de Fontainebleau, dans les conditions définies par la délibération du 25 octobre 2010 susvisée.

Article 2

Le délégataire assumera toutes les responsabilités, notamment pénales, que la loi ou les règlements mettent à la charge du chef d'entreprise, ces responsabilités étant expressément déléguées en même temps que les pouvoirs correspondants.

Article 3

À charge pour lui d'en informer préalablement le délégant, le délégataire pourra déléguer sa signature.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 19 janvier 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN